

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERSNOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris	.
au Conseil Municipal	part à la	Délibération

Séance du 14 avril 2023

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille vingt trois-----

et le 14 avril

Date de
convocationà -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

23/03/2023

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
23/03/2023

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes DESPAX Nelly, Mme FIN Thérèse, M.
CHARLES Eric, M. LARRODE Eric, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE
Amandine, M. BETUING Serge, M. CABANNES Pierre
Absente : MONDIN-SEAILLES Christiane
Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ
Geneviève, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile.

Secrétaire de séance : Mme CARRERE Amandine

Objet de la Délibération

Approbation du compte de gestion de la Commune dressé par le comptable Mme Edith BABOU.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le C.A de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes.
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à MONTREAL le 14 avril 2023.

Le Maire,

Gérard BEZERRA

